

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

**ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU DIPLOME D'ÉTAT DE LA JEUNESSE,
DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT**

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse, la ministre des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L. 335-5 et L. 335-6,

Vu le code du travail, notamment l'article L. 6111-1,

Vu le code du sport, notamment les articles D 212-35 et suivants,

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre mer, à Mayotte et à Saint Pierre et Miquelon,

Vu le décret n° 2019-894 du 28 août 2019 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État en Guyane,

Vu le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre,

Vu l'arrêté du 27/12/2007 portant création de la mention Parapente du DEJEPS, spécialité Perfectionnement sportif ;

Vu le procès verbal établi à l'issue de la délibération du jury le 07/12/2022,

ARRÊTE

Article 1^{er}. - Le diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité Perfectionnement sportif, mention Parapente est attribué aux personnes dont les noms suivent :

N° du diplôme	Genre, nom et prénom		Date et lieu de naissance		
DEARA220350	Monsieur	ANGÉNIEUX	Stéphane	08/09/1991	Saint-Martin-d'Hères
DEARA220351	Monsieur	BARRE	Mathieu	07/02/1983	Montauban
DEARA220352	Monsieur	DAMIENS	Pierre	04/06/1982	Lille
DEARA220353	Monsieur	DESARTHE	Guillaume	20/07/1983	Nice
DEARA220354	Monsieur	DO COITO	Guillaume	18/03/1984	Sallanches
DEARA220355	Monsieur	FAVRE	Benoît	06/10/1993	Grenoble
DEARA220356	Monsieur	GOUTAGNY	Tim	28/06/1996	Bourg-Saint-Maurice
DEARA220357	Monsieur	GUBIAN	Nicolas	28/04/1987	Houston
DEARA220358	Monsieur	GUETTET	Cédric	19/09/1985	Bonneville
DEARA220359	Monsieur	KHIZANICHVILY	Philippe	01/09/1991	Riaz
DEARA220360	Monsieur	LEFEVRE	Loïc	11/05/1982	Chartres
DEARA220361	Monsieur	MATHIEU	Pierre	03/04/1974	Paris 13e
DEARA220362	Monsieur	RICARD	Fabien	29/03/1992	Arrondissement Castres
DEARA220363	Monsieur	TOUTAN	Pierre	26/12/1985	Sainte-Foy-la-

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

Grande

Article 2.- Le recteur de région académique d'Auvergne-Rhône-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LYON, le 07/12/2022

Pour le recteur de région académique d'Auvergne-Rhône-Alpes,
le délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

Bruno FEUTRIER

